

PCAET de l'Intercom Bernay Terres de Normandie : Avis de la Région – Annexe

- **Sur la stratégie :**

Le scénario proposé dans votre PCAET envisage une réduction de 24% des consommations d'énergie en 2030 par rapport à 2012 et de 50% en 2050, ce qui est conforme aux objectifs nationaux.

La part des énergies renouvelables dans la consommation dépassera les objectifs nationaux avec 43,5% en 2030, et 100% en 2050.

Enfin, les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et 2050 sont respectés avec -40% et -80%, bien que l'année de référence choisie soit 2014 et non 1990 (puisque les données concernant votre territoire ne sont pas disponibles à cette date).

Pour mémoire, entre 2008 et 2014, le volume des émissions de GES a été réduit de 19% (521 kt(CO₂) en 2008, 423 kt(CO₂) en 2014). La tendance est donc à la baisse. Le choix d'une date de référence plus récente réduit donc encore davantage la valeur cible de l'objectif « facteur 4 ».

- **Sur les actions**

Bâtiments résidentiels et tertiaires :

Concernant le bâti, votre programme prévoit d'associer largement les habitants en les accompagnant (PLH, service chargé de la rénovation, soutien financier,...). Dans cet effort, les collectivités pourront donner l'exemple pour réduire les consommations avec la comptabilité énergétique et d'émission de GES des bâtiments publics (action 1.5.1) et la consommation d'électricité verte. Néanmoins on ne trouve pas d'investissement visant à réduire les consommations des bâtiments publics tel qu'un programme d'isolation par exemple.

L'action 1.6 qui vise à engager la collectivité dans une démarche numérique responsable concourra à réduire les consommations des équipements, tout en responsabilisant chacun.

Mobilité durable :

Votre programme propose une panoplie de mesures (25 actions) pour limiter les déplacements (télétravail, circuits courts, limiter l'étalement urbain,...), réduire la place de la voiture individuelle dans les déplacements au quotidien et limiter les émissions de polluants liés au transport (encourager l'usage des véhicules électriques et GNV). Ces actions sont en proportion des objectifs ambitieux de la stratégie pour ce secteur en 2030 (-60% de consommation d'énergie et -38% d'émissions de GES).

Développement des ENR :

Dans vos objectifs, l'augmentation de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables concerne surtout l'éolien (multiplié par 18 d'ici 2030), le photovoltaïque (multiplié par 28) et, dans une moindre mesure, le bio méthane. Dans le même temps, la production de chaleur à partir du bois énergie est quasiment stable (multiplié par 0,02). A la

page 56 du diagnostic il est précisé que l'évaluation du potentiel de la ressource en bois énergie n'est réalisée que sur les seules ressources forestières. Il existe donc un potentiel « caché » en production de bois : petites parcelles boisées, bois des haies,...qu'il conviendra d'évaluer pour la prochaine révision du PCAET. Cette évaluation complémentaire pourrait figurer dans l'actuel plan d'actions.

Par ailleurs il n'est pas prévu d'actions pour développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables, alors que le territoire en est dépourvu. Une étude d'identification des secteurs favorables et du potentiel du territoire serait un préalable qui ne figure pas dans le plan d'actions.

En conséquence, en 2040, apparaît un fort déséquilibre en faveur de la production d'électricité (529 GWh) au détriment de la production de chaleur (204,5 GWh si on additionne bois énergie, 164 GWh, et biogaz, 40,5 GWh)), alors que le bilan des consommations en 2014, sur lequel s'appliquera une réduction de moitié, ne recense que 386 GWh de consommations électriques. Conclusion, pour 2040, votre territoire sera en surproduction électrique et ne couvrira pas ses besoins de chaleur avec des ENR. Ce point sera à réajuster à la prochaine évaluation.

On notera au passage quelques différences mineures dans les objectifs 2040 entre la stratégie et les fiches actions :

Pour l'éolien, 360 GWh dans la stratégie et 344 GWh dans le plan d'actions.

Pour la méthanisation 50 GWh dans la stratégie et 40,5 GWh dans le plan d'actions.

Qualité de l'air

Les objectifs du PREPA (Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) pour 2030, sont atteints dans votre scénario, mais sans que le détail des mesures qui permettent d'y parvenir ne figurent dans le plan d'actions.

Aucune action du programme ne concerne d'ailleurs directement la réduction de polluants atmosphériques. On peut cependant constater que des mesures pour réduire l'usage de la voiture individuelle, ou la réduction des consommations énergétiques des logements concourront à améliorer la qualité de l'air, mais dans une proportion non connue qu'il conviendra de préciser.

On notera également l'absence d'actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics et les habitations. Un complément pourra être apporté lors de la révision à mi parcours.

Stockage carbone :

Le programme manque d'actions spécifiques destinées à stocker le carbone. Le stockage de carbone apparaît néanmoins à travers d'autres actions (promotion de la construction bois, plantations de haies, accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique,...) mais dont l'efficacité n'est pas évaluée.

Adaptation au changement climatique :

Concernant les changements climatiques, votre PCAET propose des actions d'adaptation en faveur de la forêt ou de la gestion des eaux pluviales, qui sont effectivement des enjeux forts pour votre territoire.

La proposition d'intégrer les enjeux « climat air énergie » dans les documents d'urbanisme (action 7.4.1) est un moyen sûr de traduire concrètement les actions du plan sur le territoire.

Le GIEC local que vous proposez de mettre en place (action 7.1) sera à même de formuler des actions d'adaptations complémentaires. Il pourra travailler en relation avec le GIEC Normand récemment mis en place par la Région.

Animation, gouvernance et suivi :

Le programme est peut-être un peu faible sur la sensibilisation, l'implication et l'accompagnement des particuliers.

Mis à part la proposition de créer un GIEC local, les instances citoyennes par lesquelles les habitants s'impliqueront dans le PCAET sont rares : les comités de quartiers, les actions collectives (commandes groupées d'éco-matériaux, jardins partagés, plantations d'arbres fruitiers ou de haies,...) sont autant de propositions qui mériteraient de figurer dans un plan d'actions.

Le programme ne prévoit qu'un comité de suivi pour piloter le PCAET (action 1.1.2) dont la composition n'est pas connue. Devraient y figurer a minima pour chaque commune le maire (à défaut un de ses adjoints) et un représentant des services (DGS, secrétaire de mairie,...).